



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

N° 133
Avril 2023

L'Actu



Faites vos pièces d'identité à la mairie !

AVI, une aventure humaine
et entrepreneuriale
p. 5

Budget 2023
Allons de l'avant
p. 6-7

Retour en images, il se passe toujours
quelque chose à Asnières-sur-Oise
p. 9 à 11

Le mot du Maire



La qualité de vie asniéroise reconnue

L'association des « villes et villages où il fait bon vivre » vient de positionner Asnières-sur-Oise au 12^e rang de son prestigieux classement concernant la vallée de l'Oise. Sur le plan national, elle se voit ainsi classée 3 580^e sur 34 820 communes. Grande première pour notre cité ainsi reconnue pour sa qualité de vie, ce que chacun d'entre nous peut également se féliciter. Mais au fond de nous-mêmes, ne le savions-nous pas déjà un peu, beaucoup, passionnément !

En effet, tout en étant à proximité de la capitale, Asnières-sur-Oise nous invite à vivre au fil des jours un esprit village qui nous lie à l'âme de notre cité et à la nature qui l'entoure, au plaisir de se retrouver entre nous mais aussi de s'ouvrir aux autres. Les beaux jours y contribuent également largement.

Cœur de notre village : la place de

l'église avec ses deux restaurants et bientôt leurs terrasses animées, le marché dominical dont l'offre ne cesse de se diversifier autour de nos producteurs locaux et d'un « fait maison » qui attirent bien des visiteurs venus des alentours.

Notre village est aussi une escale pour qui aime s'offrir une parenthèse verte loin de l'agitation du monde. Ainsi, le hameau du Baillon nous attend-il blotti au fond de la forêt accessible à pied par le chemin de la Reine Hortense qui nous rappelle notre histoire.

Mais la qualité de vie asniéroise, c'est aussi des services à la population optimisés et qui continuent de s'étoffer : une maison de santé, un centre dentaire, une crèche, deux écoles. Sans oublier, le bus de France Service et le bus de la PMI qui passent deux fois par mois. En matière de commerces, Asnières-sur-Oise n'est pas en reste : la supérette à la sortie du village, deux coiffeurs et quantité d'autres magasins à proximité.

Asnières-sur-Oise où se croisent nature et histoire, un village qui vit et bouge au rythme de ses commerces, de ses nombreuses animations, des initiatives de ses associations locales, de l'attention constante aussi que portent vos élus à l'embellissement et à la végétalisation de l'espace public...

Qu'il fait bon vivre dans notre village !

Eric Therry

Maire d'Asnières-sur-Oise

Passports et cartes d'identité : prenez rendez-vous

Vous pouvez désormais prendre rendez-vous sur le site de la commune afin de réaliser vos passeports et cartes d'identité. Répondant aux demandes des Asniérois, l'équipe de la majorité municipale, en partenariat avec les autorités compétentes, a mis en place ces démarches administratives via un dispositif technique et humain adéquat : installation de logiciel de traitement des demandes, formation des agents administratifs et création d'un espace dédié à l'accueil des demandeurs.

Nous vous invitons à prendre contact avec la mairie au 01 30 35 41 41.



Le service Urbanisme sur le terrain

Le service Urbanisme offre quotidiennement aux Asniérois, par téléphone, mail ou/et sur rendez-vous, une aide au montage des dossiers, renseignements, conseils pour tout projet en urbanisme. Demain, ce service sera aussi sur le terrain. Cela permettra de vérifier la cohérence des travaux réalisés en adéquation avec les autorisations délivrées.

Dans le cas contraire, les personnes seront invitées par un avis déposé dans leur boîte aux lettres à prendre contact avec le service Urbanisme afin de régulariser leur situation.

Expliquer, prévenir, éviter les incompréhensions et les erreurs avant de devoir agir officiellement, telle est la nouvelle organisation du service Urbanisme à la disposition des Asniérois.

To do « liste »

Votre inscription sur les listes électorales

- Vous changez d'adresse au sein de la commune ? N'oubliez pas d'en informer la mairie afin que les registres électoraux soient mis à jour. Pour ce faire, il vous suffit de déposer en mairie un justificatif de domicile à votre nom et de moins de trois mois (sauf facture téléphone portable).

- Vous venez de vous installer dans la commune ? Complétez le document Cerfa de demande d'inscription n° 12669-02 (disponible sur internet). Présentez-le en mairie ou adressez-le par mail à affaires.generales@aso95.fr. Accompagnez également cet envoi d'un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de trois mois (sauf facture de téléphone portable) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité.

Environnement

Notre Police municipale roule à l'électrique

Comme vous avez peut-être pu l'apercevoir dans les rues de la commune, la police municipale roule à l'électrique. Un choix loin d'être anodin. En effet, la police se déplaçant énormément, l'achat d'un véhicule contribuant au respect de l'environnement s'est imposé. L'équipe municipale poursuit ainsi sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la pollution atmosphérique et d'économie.



Gare aux mal garés !

Le marquage au sol délimite le stationnement et préserve la sécurité des usagers de la route. Ne pas le respecter, c'est s'exposer à une contravention. Il existe dans notre village des aires de stationnement à proximité des commerces et des logements qui ne bénéficient pas de place de stationnement sur leur parcelle comme le prévoit notre PLU.

Utiliser le stationnement à bon escient garantit une circulation fluide et évite les accidents ; son non-respect entraîne des risques pour la sécurité des piétons, des cyclistes et des autres automobilistes.

Les véhicules stationnés en dehors des places prévues à cet effet seront donc verbalisés.

De même, qu'une vigilance particulière sera également portée sur les rues où le stationnement est interdit, par exemple dernièrement les rues d'Aval-Eau et du Crocq.

Faire preuve de civisme et respecter ces règles contribuent au bien-être de tous.

Ouverture de l'accueil de loisirs la dernière semaine d'août ?

Vous avez le choix

Afin de prendre en compte les besoins des familles et leurs demandes, l'équipe municipale lance un sondage nominatif sur le site de la commune pour connaître le nombre d'Asniérois intéressés par l'ouverture de l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans la semaine du 28 août au 1^{er} septembre, pour une rentrée scolaire le 4.

Nous encourageons tous les parents à répondre à ce sondage avant le 23 avril afin de nous aider à mieux appréhender vos besoins.

Le sondage se trouve sur la page d'accueil du site, rubrique Actualités.



Le billet d'Henri Poirier, en charge de l'élaboration de notre PLU (Plan local d'urbanisme)

Démarche écologique et respect de l'environnement

Les réflexions des deux dernières commissions d'urbanisme ont été transmises au bureau d'études, nous attendons une mise en forme officielle du Règlement écrit d'urbanisme.

Le travail de la commission n'est pas terminé, il conviendra d'affiner certaines clauses et notamment celle concernant l'installation des nouvelles sources d'énergie : panneaux solaires, climatiseurs, pompes à chaleur...

De nouveaux matériaux, nouvelles conceptions se font jour ; plus performants, plus esthétiques, mais encore d'un coût élevé.

Dans l'attente de ces nouveaux modèles « design », plus intégrés à l'architecture, notre priorité est de veiller à une intégration soignée et harmonieuse des panneaux solaires et autres sources d'énergie actuels.

Nous ne pouvons pas laisser certaines entreprises faire fi des prescriptions prévues dans les autorisations d'urbanisme et défigurer notre village sous prétexte d'économie d'énergie.

Aujourd'hui, devant le comportement récent de certaines entreprises, nous serons contraints de refuser tout dossier non conforme aux dispositions ac-

tuelles du PLU, au lieu d'une acceptation avec prescriptions qui évitait un blocage des dossiers.

L'efficacité énergétique, l'espoir d'économie ne doivent pas être les seules préoccupations. Une démarche écologique s'accompagne du respect de l'environnement.

Nous rappelons que le propriétaire reste seul responsable de l'infraction au Code de l'urbanisme.



2e Fab Truck d'Orange arrive à Asnières-sur-Oise

Donnez vie à votre projet...

Dans le cadre du programme Orange Digital Center, une quarantaine de places est destinée aux Asniérois pour participer à quatre nouveaux ateliers numériques. Sont concernés les jeunes du collège au lycée, jusqu'aux seniors. Baptisé Ze Fab Truck, ce dispositif d'ateliers mobiles, fera étape à Asnières-sur-Oise le vendredi 26 mai prochain.

Objectifs : permettre aux participants de se familiariser avec des matériels et technologies tels que des imprimantes 3D, des brodeuses numériques, du flocage numérique et de s'initier à la robotique... Et sans doute pour eux, des projets enfin concrétisés.

Rendez-vous le vendredi 26 mai de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.

Les inscriptions se font en mairie au 01 30 35 41 41.



ATELIERS CRÉATIFS ET TECHNOLOGIQUES POUR TOUS

Désinscription à la cantine, le plus tôt est le mieux

Si les cours destinés à votre enfant ne peuvent être assurés pour une raison ou une autre, pensez à en informer au plus vite le service Enfance et jeunesse par mail ou téléphone, afin que le repas prévu ne soit pas commandé pour rien et gaspillé.

Contact :

jeunesse@aso95.fr ou par téléphone : 07 72 22 95 27.

Végétalisation des cimetières

Dans le cadre d'un programme lancé par le PNR en 2022, le conseil municipal a fait le choix de végétaliser les deux cimetières de la commune. Ce programme avait pour objectif de végétaliser, aménager et gérer durablement ces lieux de recueillement. Il rejoint l'engagement de la commune pour le zéro phyto depuis 2011.

Maintenant, la nature a repris ses droits, les herbes et les graminées se développent sur les allées, de jolies fleurs, bleuets et coquelicots, pousseront à l'arrière des stèles permettant aux insectes pollinisateurs de butiner, des plantes grimpantes fleuries habilleront les murs...

Des panneaux réalisés par le service Communication et posés par les Services techniques de la ville sur les portails expliquent le processus.



Nouvel arrivant sur la commune ? Les élus vous accueillent !

Depuis peu à Asnières-sur-Oise ? Vos élus seront enchantés de vous connaître et d'échanger avec vous. Ils se tiennent d'ores et déjà à votre disposition pour vous rencontrer rapidement et individuellement, afin de vous présenter la commune, ses services, son patrimoine, ses activités ainsi que toutes les manifestations et événements qui contribuent à la qualité de vie de notre village.

Prenez rendez-vous en mairie au 01 30 35 41 41.

Déjections canines : soyons civiques au sens propre !

La commune rappelle à ses habitants l'importance de respecter l'espace public. Hélas, certains propriétaires de chiens « oublient » de nettoyer les déjections de leur animal. Faut-il rappeler les problèmes d'hygiène que cela pose aux passants, notamment aux enfants, tant sur les trottoirs que sur les espaces verts ?

L'espace public comme son nom l'indique, est public ! Le maintenir propre est autant une affaire de civisme que de savoir-vivre.

Plutôt que d'être pris la main dans le sac, pensez donc à prendre un sac avant de sortir en bonne compagnie animale !

Entretien des trottoirs : à la charge des propriétaires-locataires

Comme le stipule l'arrêté municipal n° 23/2018, l'entretien des trottoirs revient à la charge des propriétaires ou des locataires.

En effet, du fait de la présence de mauvais herbes, racines, arbustes, etc., un trottoir mal entretenu peut vite devenir un véritable parcours du combattant pour des personnes à mobilité réduite, des enfants ou des poussettes.

Garder nos trottoirs propres et dégagés contribue à améliorer la sécurité, l'accès à nos rues, ruelles et sentes et à l'embellissement de notre village. Soyons vigilants.



AVI a soufflé ses 40 bougies, retour sur une belle entreprise, à taille humaine

Dominique Crespo, gérante d'AVI (Aluminium Vérandas Industries), répond aux questions du service Communication.

L'Actu : AVI fête ses 40 ans, qu'est-ce que cela vous fait ?

Dominique Crespo : tout d'abord beaucoup d'émotion, car 40 ans, c'est la moitié d'une vie et pourtant on n'a rien vu passer ! En regardant en arrière, nous sommes satisfaits de l'évolution d'AVI.

L'univers de la menuiserie aluminium est-il une véritable passion ?

Au départ, c'était la passion de mon mari qui était menuisier alu. Ma passion était d'entreprendre.

Racontez-nous l'histoire d'AVI.

Nous avons commencé l'aventure dans notre garage tous les deux. Rapidement, nous avons embauché une personne, M. Lurand, qui est toujours avec nous 39 ans plus tard. Ensuite, nous avons loué un local à Mareil-en-France pendant deux ans. Et puis, nous avons acheté en mars 1986 les locaux de l'usine Delacoste. En 40 ans nous avons formé 17 apprentis, dont la moitié font toujours partie de l'équipe.

Combien de salariés travaillent dans votre entreprise ?

Au fil du temps, notre équipe s'est renforcée. Nous comptons aujourd'hui 18 salariés, 80 % sont des locaux.

Quel est votre meilleur souvenir dans cette aventure AVI ?

J'en ai plein ! AVI est avant tout une très belle histoire humaine. Avec mon mari, nous souhaitons créer une entreprise

familiale, et je pense que nous avons réussi. Pour nous, notre personnel, c'est notre deuxième famille. Nous sommes là les uns pour les autres, y compris dans les moments difficiles. Notre fils Romain, qui est le directeur d'AVI, fait perdurer cette même fibre.

Vous avez subi des dégâts collatéraux liés à l'incendie de l'atelier du bois deux années de suite, comment se relève-t-on d'une telle expérience ?

En un an, nous avons subi deux incendies et pire, nous avons perdu un fils. Nous nous sommes posés la question de tout arrêter, de recommencer une nouvelle vie ailleurs. Mais notre histoire était ici, dans ces locaux pleins d'âme et de souvenirs. Tout reconstruire, c'était aussi se reconstruire. Cela a été difficile de se relever mais nous avons réussi grâce à l'ensemble de l'équipe qui était autour de nous et qui nous a poussé à continuer. Nous avons également relevé le défi grâce à nos clients fidèles.

Imaginez-vous une telle longévité d'AVI à vos débuts ?

Lorsqu'on démarre une entreprise comme AVI, on ne pense pas à l'avenir. On avance pas à pas, on franchit les obstacles les uns après les autres. tout en maintenant le cap sur nos objectifs.

Quelles sont les raisons qui expliquent un tel succès ?

Notre sérieux et notre professionnalisme. Notre existence depuis 40 ans constitue aussi un gage de sécurité. 80 % de notre chiffre d'affaires provient de la satisfaction des clients. Il n'est pas rare, par exemple, que nous ayons comme clients les parents, satisfaits de nos produits, puis les enfants qui font appel à nous pour leurs projets.

Quelles ont été les évolutions majeures de l'entreprise ?

Nous avons toujours cherché à nous diversifier. Au début, on ne produisait que des vérandas, comme le nom AVI le précise ! Aujourd'hui, nous avons élargi



notre gamme de produits et proposons la fabrication et la pose de portails, fenêtres, pergolas, volets... Nous fabriquons tout ici, dans nos ateliers, avec des matériaux français. Notre point fort c'est le sur mesure.

Vous avez récemment choisi une girafe comme mascotte de l'entreprise. Pour quelles raisons ?

Tout simplement parce que Sophie la girafe est née ici, dans ces locaux. Lorsque nous avons rénové les bâtiments il y a un an environ, nous avons choisi de bien la mettre en valeur dans notre entrée.

Comment voyez-vous AVI dans 10 ans ?

Avec le même esprit familial et convivial que mon fils et mon petit-fils, qui vient de nous rejoindre dans l'entreprise, font perdurer.

AVI souffle ses 40 bougies, si vous deviez faire un seul vœu, quel serait-il ?

Poursuivre sur cette même lancée de sérieux et de savoir-faire, dans un esprit familial.



Dominique Crespo, gérante d'AVI.

Budget 2023

Allons de l'avant !



Asnières-sur-Oise 3179 habitants

Dépenses de fonctionnement



3,4 M € soit 1 086,15 €/habitant
(hors opérations d'ordre)

Recettes de fonctionnement



4,05 M € soit 1 274,61 €/habitant

Épargne brute



593 839 € soit 186 €/habitant
(taux d'épargne brute à 14,66 % ; une moyenne entre 8 et 15 % est satisfaisante)

Encours de dette



1,87 M € soit 588 €/habitant
(capacité de désendettement à 3,11 ans)

Après la crise sanitaire, la crise énergétique frappe de plein fouet le pays tout entier. Malgré cela et après une légère augmentation du taux d'imposition, la dette à Asnières-sur-Oise continue de baisser, la qualité des services municipaux est améliorée, et de nouveaux projets sont lancés. Découvrez les grandes lignes du budget 2023 de la commune.

Des ambitions parfaitement maîtrisées
Avec le nouveau restaurant scolaire et la maison des Marais, cette année sera marquée par des travaux attendus à Baillon, et sera mise à profit pour réaliser de nombreuses opérations d'entretien et de rénovation de nos équipements publics.

Sont inscrits aussi au budget l'aménagement des bâtiments d'activités Zone Sud Delacoste, en cours d'études et qui sera réalisé en 2024. La transformation de nos cours d'écoles en cours « oasis », le City Park rue Frédéric-Masson et l'aménagement de la place Jules-Gautier, également en cours d'études, ne verront le jour qu'à condition d'obtenir des subventions conséquentes. Cette année, le contexte inflationniste n'épargne pas les communes. Les dépenses de fonctionnement subissent une hausse liée notamment au prix de l'énergie et à la revalorisation des salaires des agents. Cependant, ces dépenses sont contenues grâce à une politique budgétaire rigoureuse. Malgré l'augmentation des charges

générales, la commune maintient les subventions allouées aux associations, soit 30 000 €. Les dépenses à finalité sociale (CCAS) restent identiques à 2022.

Le montant de l'endettement par habitant en 2022 est de 588 €. À titre de comparaison, la dette moyenne des villes de plus de 3 000 habitants est de 640 € / habitant. Cette situation particulièrement favorable fournira des marges de manœuvre financières pour les années à venir.

La solidarité reste une des valeurs essentielles portée par l'équipe municipale majoritaire. Elle s'engage de manière équilibrée dans des actions d'aménagement urbain, d'amélioration du cadre de vie et de services aux familles.

Rappel

Qu'est-ce que le budget primitif ?

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir.

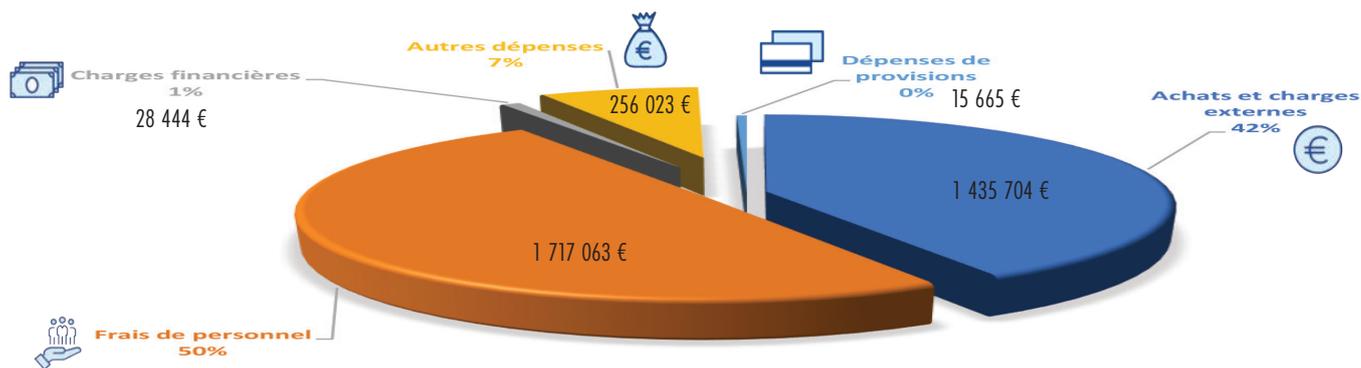
Le budget d'Asnières-sur-Oise comme toutes les autres catégories de collecti-

vités territoriales, est structuré en deux sections :

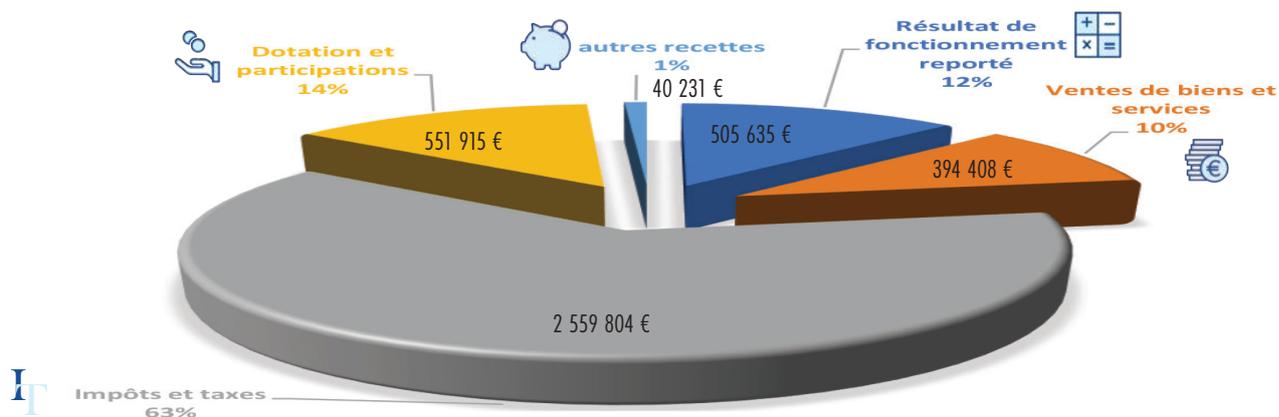
- une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les

dépenses de travaux, acquisitions de biens mobiliers ainsi que l'encaissement des subventions de partenaires comme les Départements, la Région, l'État qui viennent compléter le financement des projets communaux.

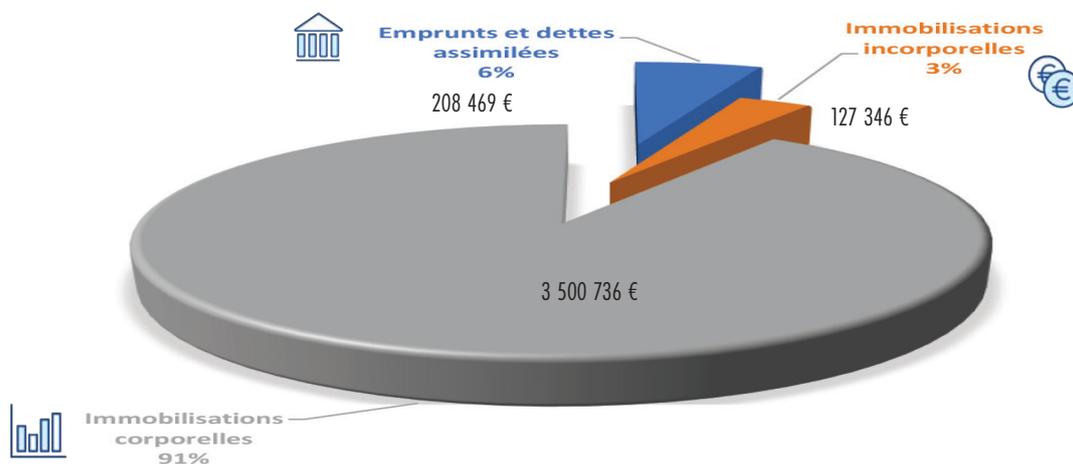
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



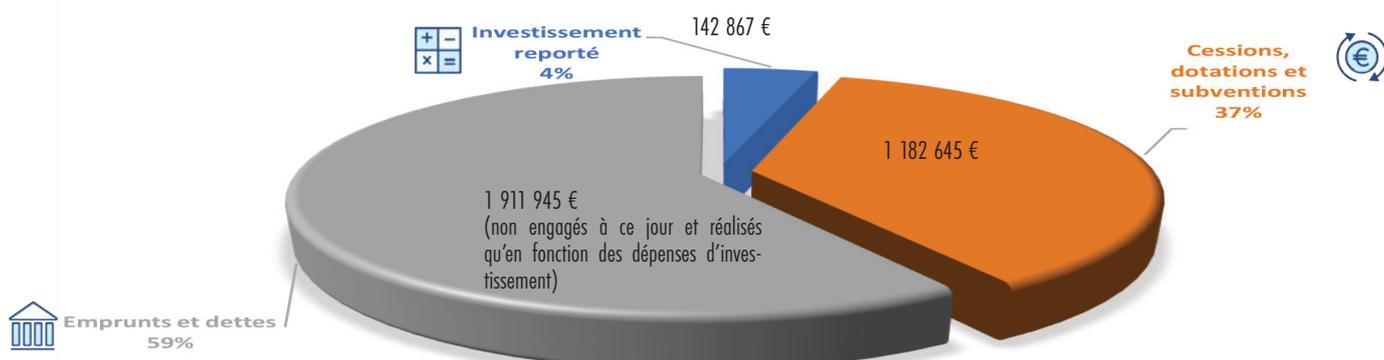
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)



Répartition des recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)



Venez chiner à la 20^e brocante d'Asnières-sur-Oise

Le 18 mai prochain, jeudi de l'Ascension, aura lieu la brocante dans le centre du village. Vous souhaitez tenir un stand ? Téléchargez le bulletin d'inscription sur le site de la commune et inscrivez-vous avant le 8 mai.

Dans tous les cas, venez tout simplement chiner et faire de bonnes affaires. Plus d'informations : fetes.asnieres95@gmail.com ou tél. : 06 06 87 38 72.



Avec le printemps, l'abbaye de Royaumont reprend des couleurs

À partir du 9 avril, le cycle des Dimanches à Royaumont reprend. Chaque dimanche, à 15 h 30, la Fondation propose un concert, un spectacle de danse ou une rencontre aux visiteurs, sans supplément de prix.

Comme les habitants de la Communauté de communes bénéficient d'un accès gratuit à l'abbaye, ces activités autour de la musique baroque, de l'opéra ou de la danse contemporaine ne coûtent rien aux habitants d'Asnières-sur-Oise. Il est cependant demandé de réserver pour s'assurer qu'il reste des places.



Des permanences à votre service

- Bus du CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) : lundi 24 avril, place de l'Église. Prise de rendez-vous au : 06 43 60 03 32 ou par mail cias@c3pf.fr.

- Architecte des bâtiments de France (ABF) : mercredi 3 mai, de 9 h 30 à 12 h 30, en mairie de Viarmes. Prise de rendez-vous au : 01 34 09 26 26.

- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : lundi 15 mai de 14 h à 17 h, en mairie de Viarmes. Prise de rendez-vous au : 01 73 24 45 18.

Où se trouve Sophie la girafe ?

Dans *L'Actu* de mars, je participais au carnaval avec les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs, en page 6.

Et pour ce numéro, je suis toujours bien cachée.

À vous de jouer !



À la recherche de couturières

Fort de son succès, l'association Cousu-Décousu recherche une personne de métier qui puisse encadrer les ateliers de confection de costumes pour la Médiévale. Ils ont lieu deux fois par mois le jeudi en soirée.

N'hésitez pas à rejoindre une équipe dynamique qui coud dans une ambiance conviviale !

Plus d'informations : cousu.decousu95@gmail.com ou tél. : 06 85 92 67 62.



Un service pour les femmes et les enfants au plus près de chez vous

Trois fois par mois, le bus de la PMI assure des consultations de puériculture, pédiatriques (vaccination, pesée...), de suivi gynécologique de prévention et de suivi de grossesse sur la commune. Ce cabinet médical roulant est installé devant l'Espace Josette-Jourde.

Le planning de passage du bus est disponible sur le site de la commune.

Prise de rendez-vous au 06 31 02 09 21.



Foc plantes par Autour du verger le dimanche 12 mars



Une Jonquille contre le cancer courant mars 2023



Photo du CCAS le dimanche 2 avril à l'Espace Josette-Jourde



Les 40 ans d'AVI le 9 mars 2023



Abattage de l'arbre parking Delchet le 22 mars



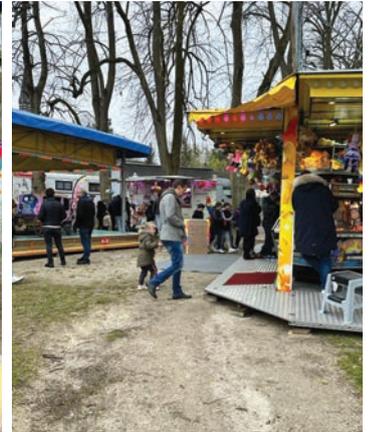
Démonstration de greffage par Autour du verger le dimanche 26 mars



Fête foraine à Baillon du 31 mars au 2 avril



Puces des couturières par Cousu-Décousu le 26 mars à l'Espace Josette-Jourde



Réfection de la berge rue des Marais à Baillon terminée



Des professeurs italiens en visite avec le Comité de jumelage



Plantation de 9 nouveaux arbres par Autour du verger le 25 février



Suite des travaux d'aménagement de la place de l'Église courant mars



Rassemblement des mécaniques anciennes par l'AMA le 19 mars



Encore plus de photos sur le site internet de la ville, en scannant le code QR.



Relooking de notre site internet

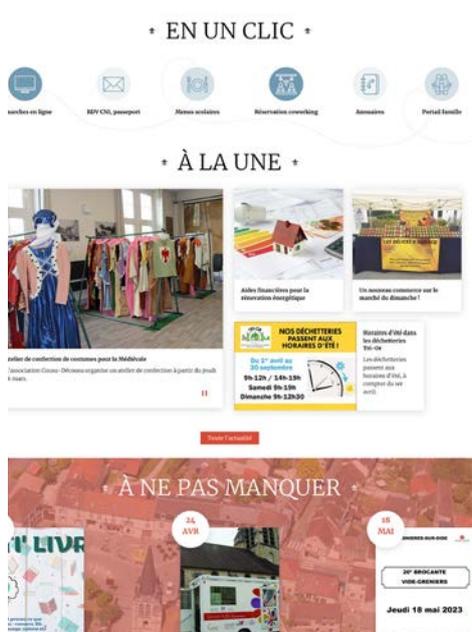
Depuis quelques jours, le nouveau site de la commune est en ligne.

Plus moderne, il vous propose dès la page d'accueil toutes les actualités de notre village, l'agenda des futurs événements, mais aussi un accès direct au portail famille, aux démarches en ligne, aux annuaires des professionnels de santé, des associations, des commerces et entreprises...

Et toujours vos rubriques habituelles, mais aussi quelques nouveautés.

Bonne découverte !

www.ville-asnieres-sur-oise.fr



Avril

- 26 : collecte de sang à Viarmes

Mai

- 8 : commémoration de l'Armistice

- 14 : Vos élus à votre rencontre place de l'Église

- 14 : rassemblement de mécaniques anciennes par l'AMA

- 18 : 20^e brocante par Anim'Asnières Royaumont

Un Village Uni

Groupe minoritaire du conseil municipal



Le budget de la commune a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 30 mars 2023. Il prendra en compte des augmentations de la fiscalité locale, en premier lieu la revalorisation forfaitaire des bases locatives de

7,1 %. En complément la majorité a souhaité augmenter les taux afin de générer des recettes de fonctionnement supplémentaires :

- Taxe foncière sur le bâti de 35,23 % à 36,29 %
- Taxe foncière sur le non bâti de 74,63 % à 76,09 %
- Cotisation Foncière des entreprises de 18,85 % à 19,00 %

Pour notre part, nous avons demandé lors de cette

réunion de se limiter à l'augmentation des bases au vu de la situation exceptionnelle de cette année 2023 pour les ménages. Notamment de l'augmentation des prix. Notre demande n'a pas été retenue.

La collectivité a prévu un plan d'investissement ambitieux pour les années à venir, plusieurs projets sont engagés :

- L'acquisition et l'aménagement de la zone sud de Delacoste pour 6 000 000 €
- La construction d'un City Park en bas de la rue du cimetière pour 120 000 €
- L'aménagement de la cantine de l'école de Baillon pour 800 000 €
- L'agrandissement de la maison des marais à Baillon pour 120 000 €
- L'aménagement de la place Jules Gautier à Baillon pour 220 000 €

• L'aménagement des cours des écoles du centre d'Asnières (cours Oasis) pour 500 000 €

• Achat et aménagement d'un parking rue du Crocq sur le terrain de l'ancienne école pour 260 000 €

• Rénovation de voiries (rue Delchet, rue du Crocq et Courty Guillot) pour 270 000 €

L'ensemble de ces investissements peuvent prétendre à des subventions de plusieurs organismes (département, région, PNR, ...) à hauteur maximum de 80 %, mais il restera à la collectivité la prise en charge de la différence par l'autofinancement ou l'emprunt.

D'autres projets sont en gestation pour les années futures. Nous devons avoir la plus grande vigilance car rassembler les fonds pour investir est souvent plus facile que d'assurer le coût du fonctionnement généré par chaque équipement sauf en augmentant la fiscalité locale tous les ans.

Les associations, un élément vital de notre village

Groupe majoritaire du conseil municipal



Véritable poumon de notre village, les associations locales sont constamment soutenues par la majorité municipale. Et ce de plusieurs manières.

Financièrement, d'abord ; les élus, lors du conseil municipal du 30 mars dernier, ont voté le maintien des subventions aux 34 associations à hauteur de 30 000 euros. Cette somme a été maintenue depuis de nombreuses années, ce qui n'est pas forcément le cas dans les communes alentour.

Les associations bénéficient aussi de soutiens matériels : la commune met à disposition barnums, tables et bancs lors de leurs diverses manifestations et événements, après en avoir fait la demande écrite auprès des services.

De plus, les associations bénéficient des structures municipales. Le verger communal, qui est entretenu par les agents des Services techniques, est mis à la disposition d'Autour du verger qui sait, par ses divers événements tels que la Fête de la pomme ou ses activités dédiées à nos élèves, parfaitement faire vivre et développer notre patrimoine végétal.

Les salles de l'Espace Josette-Jourde sont prêtées et chauffées tout au long de l'année pour permettre aux associations de gymnastique, de danse, de chant ou

culturelles, entre autres, d'y donner des cours, de répéter ou d'échanger autour des livres.

Les boulistes peuvent s'adonner à leur passion sur un terrain entretenu régulièrement par les agents municipaux. L'ensemble des associations peuvent profiter des salles prêtées par la Mairie, comme la Conciergerie ou encore le Coworking, afin d'organiser leurs réunions ou assemblées générales.

Le prochain forum des associations se tiendra au parc de Touthville le samedi 9 septembre, co-organisé cette année encore avec nos amis de Viarmes.

L'équipe municipale tient à remercier ici très chaleureusement l'ensemble des bénévoles, qui, grâce à leur dévouement, font vivre notre village, et qui contribuent à maintenir le dynamisme et le bien vivre ensemble.